

AIDES AUX COLLECTIVITÉS N° 3

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport a pour objet l'attribution de 81 subventions, au profit de communes et de groupements de communes, pour un montant de :

- 3 720 727 € sur le programme "Autres actions de solidarité territoriale" ;
- 578 880 € sur le programme "Contrat de plan départemental".

Il concerne également l'examen de points particuliers :

- la modification de programmes de travaux pour différentes communes dont le détail figure en annexe ;
- l'ajustement de subventions départementales ;
- la dérogation au règlement départemental pour le paiement d'une subvention ;
- l'attribution de subventions dans le cadre de la sécurité des fêtes ;
- l'affectation de dotations cantonales d'aménagement 2017 ;
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement au SIVOM de Belvédère-Roquebillière-La Bollène-Vésubie ;
- le programme de l'Agence de l'eau 2017 A ;
- la signature d'une convention de partenariat avec l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	N°AP/AE	AP/AE votés (en €)	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement Proposé (en €)
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	2017-1	34 100 000			22 021 078,58	8 011 696,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	2017-2	500 000			148 455,00	89 500,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale			936	650 000,00	167 259,00	4 213,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale			939	120 000,00	21 544,00	6 957,00
Solidarité territoriale	Contrat de plan départemental	2017-1	12 000 000			10 199 913,00	578 880,00

I. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un ensemble de 81 dossiers présentés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui sollicitent l'octroi d'une subvention départementale pour mener à bien leurs réalisations.

Vous trouverez la liste de ces demandes dans le tableau joint en annexe.

En raison de l'urgence et à titre exceptionnel, il est proposé la prise en compte de justificatifs de dépenses antérieurs à la date de dépôt du dossier par la commune de La Turbie pour l'installation d'un dispositif anti-intrusion pour la sécurisation des établissements scolaires.

II. MODIFICATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX

Des communes et établissements publics de coopération intercommunale souhaitent effectuer des changements de leurs programmes de travaux qui ont déjà fait l'objet de l'attribution d'une subvention.

Aussi, il est proposé de prendre en compte ces modifications, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe.

III. AJUSTEMENT D'AIDES DÉPARTEMENTALES

Des communes et des structures intercommunales ayant bénéficié de l'attribution de subventions pour différents programmes de travaux ont fait connaître la modification de leurs plans de financement.

Aussi, il convient d'ajuster les subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe.

IV. DEROGATION AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL POUR LE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION

Lors de sa séance du 7 avril 2017, la commission permanente a accordé à la Métropole Nice Côte d'azur une subvention d'un montant de 5 200 € dans le cadre de la pose de clôture pour délimiter les périmètres de protection immédiats des sources Terras Saleize, Serra Cremau et Encouana à Saint-Martin-Vésubie.

Cette opération ayant dû être réalisée dans l'urgence, le maître d'ouvrage, demande, à titre exceptionnel, que soient pris en compte des justificatifs de dépenses antérieurs à la date de dépôt du dossier.

V. SÉCURITÉ DES FÊTES

La réglementation adoptée par l'assemblée départementale le 24 octobre 2002 et modifiée le 22 septembre 2016, permet de subventionner à hauteur de 70 % (avec un plafond

annuel de 5 000 €) les dépenses engagées pour assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en zone rurale. Ces subventions s'adressent aux communes et aux associations.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe une liste de quatre dossiers susceptibles de bénéficier de cette aide pour un montant total de 6 957 €.

VI. REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2017

La commission permanente lors de sa séance du 10 février 2017 a approuvé la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2017 d'un montant de 6,49 M€ entre les cantons bénéficiaires.

Suite à la réception des propositions conjointes des conseillers départementaux de certains cantons, il convient à présent de voter l'affectation des subventions au bénéfice des communes et EPCI dont le détail figure dans le tableau joint en annexe.

VII. SIVOM BELVÉDÈRE ROQUEBILLIERE LA BOLLENE VESUBIE

Le SIVOM Belvédère-Roquebillière-La Bollène-Vésubie assure la compétence de portage de repas à domicile dans un certain nombre de communes de la Vésubie.

Afin de lui permettre de mener à bien cette mission indispensable pour assurer une vie normale aux personnes qui en bénéficient, le Département l'accompagne en lui octroyant une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2017 afin de faire face aux besoins de fonctionnement liés à cette activité.

VIII. PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2017 A

Le Département, la Région et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sont partenaires des collectivités rurales pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la restauration des milieux aquatiques afin, notamment, d'aider les communes à se conformer aux prescriptions de la loi sur l'eau et à donner un cadre aux actions en faveur de la réhabilitation des cours d'eau.

Lors de sa séance du 27 juin 2013, le Département a approuvé l'accord cadre pour la période 2013-2018 modifié par avenant le 7 avril 2017 ainsi que la convention de mandat qui fixe les conditions techniques, administratives et financières des prestations relatives à l'attribution et au versement, par le Département, des aides de l'Agence de l'eau aux maîtres d'ouvrage bénéficiaires.

Il est proposé d'examiner les 14 opérations de la programmation 2017 A, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

IX. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE (ACCAP)

A la suite d'une erreur matérielle, la convention présentée lors de la commission permanente du 7 avril dernier étant incomplète, il convient d'approuver une nouvelle version dont le projet est joint en annexe et d'autoriser le président du Conseil départemental à la signer, au nom du Département.

Pour rappel, le réseau des Maisons du département constitue des pôles d'accès au droit réunissant une gamme complète de services tels que les permanences et les entretiens en visioconférence avec des avocats spécialistes ou généralistes et avec le défenseur des droits.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle vient confirmer le rôle du service public en matière d'accès au droit avec la réaffirmation du principe d'égal accès de tous à la justice. Le texte favorise également les modes alternatifs de règlement des différends en faisant précéder la saisine du tribunal d'instance d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice.

Dans ce cadre, et pour encourager le règlement amiable des litiges, le Département souhaite mettre en place un partenariat avec l'association des conciliateurs de justice, afin d'établir des permanences de conciliateurs de justice sur l'ensemble du réseau des Maisons du département.

En conclusion, je vous propose :

- 1°) d'octroyer les subventions aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe et de prendre en compte, à titre exceptionnel, les justificatifs antérieurs à la date de dépôt du dossier en raison de l'urgence des travaux concernant le projet porté par la commune de La Turbie pour l'installation d'un dispositif anti-intrusion pour la sécurisation des établissements scolaires ;
- 2°) d'approuver les modifications de programmes de travaux d'aides départementales précédemment octroyées par la commission permanente, dont les détails figurent dans le tableau joint en annexe ;
- 3°) d'approuver les ajustements des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe ;
- 4°) d'approuver, à titre exceptionnel, la dérogation au règlement départemental en autorisant le paiement de l'aide de 5 200 € à la Métropole Nice Côte d'Azur, octroyée par délibération de la commission permanente le 7 avril 2017, sur la base de justificatifs de dépenses antérieurs à la date de dépôt de la demande de subvention, en raison de l'urgence des travaux concernant la pose de clôture pour délimiter les périmètres de protection immédiats des sources Terras Saleize, Serra Crémau et Encouana à Saint-Martin-Vésubie ;

- 5°) d'octroyer un montant total de subventions de 6 957 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, concernant la sécurité des fêtes organisées en milieu rural ;
- 6°) d'approuver la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2017 pour les communes et EPCI bénéficiaires qui sont recensés dans le tableau joint en annexe ;
- 7°) d'accorder au SIVOM Belvédère-Roquebillière-La Bollène-Vésubie une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2017 pour lui permettre de faire face aux besoins de fonctionnement liés à l'activité de portage de repas à domicile ;
- 8°) concernant le programme de l'Agence de l'eau :
- d'approuver la programmation 2017 A élaborée par le comité de pilotage institué dans le cadre de l'accord cadre 2013-2018, modifié pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable des communes rurales et la restauration des milieux aquatiques, dont le détail du financement et les caractéristiques figurent dans les tableaux joints en annexe ;
- étant précisé que ce programme qui représente 207 771 € de subventions départementales et 548 009€ d'avances d'aides de l'Agence de l'eau, comporte deux volets concernant :
- quatre opérations susceptibles d'être financées par l'Agence de l'eau au titre des aides prévues dans le cadre du 10ème programme d'intervention ;
 - dix opérations à financer dans le cadre de la dotation spécifique de solidarité rurale ;
- 9°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec l'Association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, pour le déploiement d'un service de conciliation au sein des Maisons du département ; étant précisé que ladite convention d'un an renouvelable par tacite reconduction, dont le projet est joint en annexe, annule et remplace celle adoptée par la commission permanente du 7 avril 2017 ;
- 10°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Contrat de plan départemental » et sur les chapitres 936 et 939, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental ;

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Aides aux collectivités - Liste des opérations
CP du 02/06/2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Antibes tous cantons	COMMUNE D ANTIBES	COMMUNE D ANTIBES	études pour la mise en oeuvre de rétention sur le bassin versant du Laval (action 6.2 du PAPI CASA 2 bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers) - phases 1 et 2	155 000		108 500	155 000	10,00	15 500	2014_10249
Antibes tous cantons	COMMUNE D ANTIBES	COMMUNE D ANTIBES	études pour la poursuite du réaménagement de la Brague aval (action 7.3 du PAPI CASA 2 bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers) phase 1	50 000		35 000	50 000	10,00	5 000	2014_10248
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	rehaussement des murs d'enceinte et installation d'une alarme anti-intrusion pour la sécurisation des écoles	161 254	28 375	71 932	60 947	10,00	6 095	2017_05917
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	SDEG	travaux d'extension et d'amélioration de l'éclairage public route de la Mer RD4 à Biot	58 949		1 410	58 949	20,00	11 790	2016_10844
Beausoleil	COMMUNE DE CAP D AIL	COMMUNE DE CAP D AIL	modification du réseau de vidéo-protection	112 892	9 918	45 157	57 817	10,00	5 782	2014_07050
Beausoleil	COMMUNE DE LA TURBIE	COMMUNE DE LA TURBIE	installation d'un dispositif anti-intrusion pour la sécurisation des établissements scolaires	1 476			1 476	10,00	148	2017_01863
Beausoleil	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	raccordement du réseau d' eaux usées d'Eze village au réseau de Villefranche-sur-Mer (contrat de baie d'azur - action A1.6)	3 180 000			3 180 000	10,00	318 000	2011_14416
Cagnes-sur-mer-2	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR	acquisition d'armes, d'équipement et de véhicules pour la police municipale	64 149	3 386	19 245	41 518	10,00	4 152	2017_03240
Cannes tous cantons	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	piste cyclable la Littorale section du rond point Romano au square Mistral (phases 1 à 5) dans le cadre du projet Boccacabana	3 150 000		1 220 400	1 929 600	30,00	578 880	2016_13784
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	aménagement d'un local communal pour la vente de produits agricoles du terroir	93 000		18 600	74 400	30,00	22 320	2017_03481
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	acquisition d'un dispositif procès verbal électronique (PVE) pour le garde champêtre	1 049	250	420	379	10,00	38	2017_01761
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	débardage de bois par le câble après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n°47 sise secteur Baisse de La Cabanette	4 000			4 000	Forfait	4 000	2016_13219
Contes	COMMUNE DE PEILLON	COMMUNE DE PEILLON	réfection des allées et création de rampes pour personnes à mobilité réduite au cimetière Sainte-Thècle	49 180		15 000	34 180	30,00	10 254	2017_06531
Contes	SILCEN	SILCEN	réaménagement des réseaux syndicaux d'eau potable situés sur la RD 815 - tronçon Pont de Châteauneuf/nouvelle école - à Contes	387 011	1 750		385 261	35,00	134 841	2017_03374
Grasse tous cantons	COMMUNE DE GRASSE	COMMUNE DE GRASSE	acquisition de deux véhicules pour la police municipale	34 627	643	10 388	23 596	10,00	2 360	2017_09570
Grasse-1	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	réfection des façades de l'hôtel du Parc à Saint Cézaire-sur-Siagne	49 212			49 212	35,00	17 224	2016_14674
Grasse-1	COMMUNE DE CABRIS	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	installation de cinq caméras de vidéo-protection	40 200		28 140	12 060	33,33	4 020	2016_01583
Grasse-1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	installation de six caméras de vidéo-protection	53 200		37 240	15 960	33,33	5 320	2017_07832
Grasse-1	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	installation de quatre caméras de vidéo-protection	50 000		35 000	15 000	33,33	5 000	2017_07833
Grasse-1	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	installation de six caméras de vidéo-protection	62 500		43 750	18 750	33,33	6 250	2017_07834
Grasse-1	COMMUNE DE SPERACEDES	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	installation de huit caméras de vidéo-protection	61 000		42 700	18 300	33,33	6 100	2017_07835
Grasse-1	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	installation de cinq caméras de vidéo-protection	40 500		28 350	12 150	33,33	4 050	2017_07837
Grasse-1	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	renovation d'une aire de jeux Place Philibert Dubois	40 000		16 000	24 000	35,00	8 400	2017_07291
Grasse-2	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	réhabilitation de l'ancienne laiterie en halle jeunesse et sports	1 893 722			1 893 722	10,00	189 372	2012_11321
Le Cannet	COMMUNE DE MOUGINS	COMMUNE DE MOUGINS	renovation de deux courts de tennis du complexe Roger Duhalde	54 070		10 000	20 000	Forfait	20 000	2017_06538
Mandelieu-La-Napoule	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	installation de deux caméras de vidéo-protection à l'espace Lucien Cruzalebes et aux bornes enterrées de la place Estable	35 900	1 800	12 206	21 894	10,00	2 189	2016_08737
Mandelieu-La-Napoule	COMMUNE DE PEGOMAS	COMMUNE DE PEGOMAS	acquisition d'un local et de douze parkings situés 154 avenue de Grasse en vue d'y installer la police municipale	557 000		167 100	389 900	10,00	38 990	2017_02006
Mandelieu-La-Napoule	COMMUNE DE THEOULE SUR MER	COMMUNE DE THEOULE SUR MER	renovation de la villa La Paix en vue de la création d'une bibliothèque-médiathèque pour adultes et enfants	139 397	36 112		103 285	30,00	30 986	2016_13855
Menton	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	création d'un musée dans le Château des Lascaris	210 000		90 000	120 000	30,00	36 000	2017_05211
Menton	COMMUNE DE GORBIO	SDEG	travaux d'extension et d'amélioration de l'éclairage public à réaliser à la chapelle des Pénitents Blancs à Gorbio	5 424			5 424	50,00	2 712	2017_03375

Aides aux collectivités - Liste des opérations
CP du 02/06/2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Menton	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	travaux de réaménagement du réseau d'eaux pluviales sur les secteurs du Pian/Alamana et La Colline suite à des glissements de terrain causés par les intempéries de janvier 2014	67 920		33 770	67 920	24,39	16 566	2014_09516
Menton	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	travaux de confortement de voirie sur le secteur du Haut Cabrolles/route de la Cascade suite à des glissements de terrain causés par les intempéries de janvier 2014	121 760		40 741	121 760	45,00	54 792	2017_05745
Nice-3	COMMUNE DU BROCC	COMMUNE DU BROCC	acquisition d'un terrain agricole située au lieu-dit la Clave en vue de l'installation d'un jeune agriculteur	171 000		98 400	171 000	22,46	38 400	2016_02248
Nice-3	COMMUNE DU BROCC	COMMUNE DU BROCC	aménagement d'un terrain multisports	56 000		27 500	28 500	10,00	2 850	2017_02678
Tourrette-Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	travaux d'aménagement d'un parcours d'interprétation sur le sentier des Italiens - partie basse	156 000		109 200	46 800	33,33	15 600	2017_08399
Tourrette-Levens	COMMUNE DE BELVEDERE	COMMUNE DE BELVEDERE	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 26	21 000			21 000	20,00	4 200	2017_07143
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	travaux d'aménagement dans un local technique communal Place de Tralatour	1 500			1 500	30,00	450	2017_08775
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	travaux d'étanchéité à la mairie annexe de Baus-Roux	3 470			3 470	40,00	1 388	2017_09340
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LANTOSQUE	COMMUNE DE LANTOSQUE	détection de mitrilles après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n° 3P (2ème phase)	5 046			5 046	100,00	5 046	2017_07977
Tourrette-Levens	COMMUNE DE MARIE	COMMUNE DE MARIE	restauration du monument aux morts	4 805		1 922	2 883	40,00	1 153	2017_09068
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	rénovation du golf d'Auron	200 000		80 000	120 000	40,00	48 000	2017_08750
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1592 en vue de l'aménagement d'un parking public pour le collège Ludovic Bréa	120 000		48 000	72 000	40,00	28 800	2017_08586
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	création d'un théâtre de verdure au complexe sportif	41 889			41 889	40,00	16 756	2017_09398
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	travaux d'aménagement d'une salle des associations	44 353	6 006		38 347	40,00	15 339	2017_09400
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	travaux d'aménagement et restructuration de l'école élémentaire Eugénie Erhard	570 884		228 353	342 531	40,00	137 012	2017_09606
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	acquisition de deux chapiteaux	64 154			64 154	50,00	32 077	2017_09626
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	mise en sécurité d'un cheminement piétons façade Est de la rue Barbusse entre la place Maiffredi et le boulevard Malaussena à Saint-Martin-du-Var	126 689		22 833	103 856	48,14	50 000	2017_09908
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	SDEG	mise en souterrain des réseaux basse tension à réaliser rue du Rousseir à Marie	13 583			13 583	80,00	10 866	2017_07507
Tous cantons	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	rénovation de la salle de spectacles et ravalement général de la façade du théâtre de Grasse	1 100 000		770 000	1 100 000	10,00	110 000	2017_07904
Tous cantons	SI DE LA SIAGNE ET DE SES AFFLUENTS	SI DE LA SIAGNE ET DE SES AFFLUENTS	entretien et de restauration de la Siagne et de ses affluents, 9ème année (octobre 2016 à octobre 2017)	250 000		150 000	250 000	10,00	25 000	2016_13976
Tous cantons	SIAQUEBA	SIAQUEBA	entretien et restauration environnementale de la Brague et de ses affluents pour l'année 2016	196 000	16 000	118 000	180 000	10,00	18 000	2016_08738
Tous cantons	SIAQUEBA	SIAQUEBA	entretien et de restauration environnementale de la Brague et de ses affluents pour l'année 2017	196 000	16 000	118 000	180 000	10,00	18 000	2017_02731
Tous cantons	SIAQUEBA	SIAQUEBA	suivi de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents (campagne 2017)	36 000	6 000	25 600	30 000	10,00	3 000	2017_06474
Valbonne	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	4ème tranche de restauration de l'église Saint Mayeul	236 617		127 774	108 843	56,52	61 520	2017_01366
Valbonne	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	réfection des réseaux d'eau potable rues du village secteur Centre-Est	73 686	10 356		63 330	10,00	6 333	2015_16721
Valbonne	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	réfection des réseaux d'eaux pluviales rues du village secteur Centre-Est	60 746	3 731		57 015	10,00	5 702	2015_16717
Valbonne	COMMUNE DE VALBONNE	SDEG	mise en souterrain des réseaux basse tension et éclairage public au village secteur centre Est et câblage secteur haut à Valbonne	118 333			118 333	20,00	23 667	2016_07454
Valbonne	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	isolation acoustique de la cantine scolaire	21 065		8 426	12 639	35,00	4 424	2017_02431
Vence	COMMUNE D ENTRAUNES	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une station d'épuration et des réseaux d'eaux usées associés sur la commune d'Entraunes	767 563		383 781	383 782	60,00	230 269	2016_14011

Aides aux collectivités - Liste des opérations
CP du 02/06/2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Vence	COMMUNE DE COURSEGOULES	COMMUNE DE COURSEGOULES	mise en sécurité des accès de l'école par des travaux d'aménagement des clôtures et portails	11 057		5 528	5 529	55,00	3 041	2017_02047
Vence	COMMUNE DE COURSEGOULES	COMMUNE DE COURSEGOULES	restauration de la chapelle Saint-Antoine	25 000		15 000	10 000	50,00	5 000	2016_10093
Vence	COMMUNE DE CUEBRIS	COMMUNE DE CUEBRIS	protection contre les chutes de blocs rocheux dominant le village	108 000		64 800	43 200	50,00	21 600	2017_02269
Vence	COMMUNE DE GILETTE	COMMUNE DE GILETTE	acquisition de trois logements (lots 4, 6 et 7) cadastrés F n°443 et 448 situés 6 rue du Four en vue de leur classement en logements sociaux	140 000		97 560	42 440	34,02	14 440	2016_14543
Vence	COMMUNE DE LA PENNE	COMMUNE DE LA PENNE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2016-2017	6 019			6 019	70,00	4 213	2017_07639
Vence	COMMUNE DE PEONE	COMMUNE DE PEONE	acquisition de la propriété Albin au lotissement de l'Entasse à Valberg en vue de la création de logements communaux	330 000			280 000	60,00	168 000	2017_06426
Vence	COMMUNE DE PEONE	COMMUNE DE PEONE	acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 302, 423, 424 et 422 (pour partie) en vue de la protection et la conservation du patrimoine rural	15 000			15 000	45,00	6 750	2017_07641
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	mise en place d'une unité de potabilisation de l'eau et la sécurisation des ouvrages de stockage et de distribution d'eau à Puget-Théniers	383 859		130 905	252 909	50,00	126 455	2015_11812
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	mise en place d'une unité de potabilisation de l'eau et la sécurisation des ouvrages de stockage et de distribution d'eau à Puget-Théniers - A.E	383 859			336 500	30,00	100 950	2015_15644
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	installation de trois caméras de vidéo-protection place du village dite du Champon, accès au bassin d'eau potable et accès à la station d'épuration	17 028		10 217	6 811	50,00	3 405	2016_13779
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Roquestéron (1ère tranche)	194 975		58 377	136 598	70,00	95 619	2016_04633
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Roquestéron (1ère phase)	306 065		85 235	220 828	70,00	154 579	2016_07076
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Roquestéron (1ère et 2ème phases)- A.E	409 346			380 000	30,00	114 000	2016_14489
Vence	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réalisation d'un système d'assainissement collectif à Sallagriffon	215 000		76 650	169 010	56,42	95 350	2015_08098
Vence	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réalisation d'un système d'assainissement collectif à Sallagriffon - A.E	215 000			153 300	30,00	45 990	2015_15612
Vence	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réalisation d'un système d'assainissement collectif à Sallagriffon (bonification SUR) - A.E	215 000			153 300	20,00	30 660	2015_15619
Vence	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	remise en état du cimetière (3ème phase)	20 715		6 215	14 500	50,00	7 250	2016_14586
Vence	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	extension du réseau d'eau potable au quartier du Suyet dont la Bergerie à Villars sur Var	186 785		50 000	136 785	70,00	95 750	2013_14594
Vence	COMMUNE DES FERRES	COMMUNE DES FERRES	acquisition des parcelles cadastrées section A n°1073 et 1075 en vue de l'aménagement d'un local de stockage du matériel technique	15 000			15 000	70,00	10 500	2017_09540
Vence	COMMUNE DES FERRES	COMMUNE DES FERRES	acquisition des parcelles cadastrées section A n°250 et 1062 en vue de l'aménagement d'un local associatif	18 000			18 000	70,00	12 600	2017_09555
Vence	METROPOLE NICE COTE D AZUR	SDEG	mise en souterrain des réseaux d'éclairage public boulevard Paul André à Vence	162 437	10 169		152 268	10,00	15 227	2016_03313
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	construction d'un centre technique municipal dans la ZAC Les Hauts de Roquefort	451 518		90 303	361 215	30,00	108 365	2016_09892

Modifications de programmes de travaux

Programmes de travaux initiaux						Modifications des programmes de travaux				
Délibération CP du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subvention- nable	Taux (%)	Subvention	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subvention- nable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : Commune de Peillon										
23/06/2016	création d'un parking de 13 places à la Soustrana, de 3 dos d'ânes et réfection d'un tronçon de chaussée route des Preisses, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015 (1ère part)	91 627	73 627	80,00	58 902	création d'un parking de 13 places à la Soustrana, de 3 dos d'ânes, réfection d'un tronçon de chaussée route des Preisses, création d'un trottoir Borghéas et construction d'un mur chemin communal du Mazues au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015 (1ère part)	91 627	73 627	80,00	58 902
Demandeur : Commune de Peillon										
21/12/2015	réfection de la ruelle centrale du vieux village (création de marches dallées) au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015 (2è part)	41 041	41 041	68,76	28 220	réfection de la ruelle centrale du vieux village (création de marches dallées), mise en sécurité du passage des véhicules sur la partie basse du vallon, point à temps sur différentes routes et renforcement de l'enrobé chemin du Bois aux Novaines au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015 (2è part)	41 041	41 041	68,76	28 220
Demandeur : Métropole Nice Côte d'Azur										
25/02/2016	renovation des trois voûtes sous la rue de la Tour, création de réseau eaux pluviales rue des Amandiers, création de stationnements avenue Léon Roux à Bonson (dotation cantonale d'aménagement 2015)	29 577	29 577	80,00	23 662	renovation des trois voûtes sous la rue de la Tour, création de réseau eaux pluviales chemin de l'énergie, création de stationnements avenue Léon Roux à Bonson (dotation cantonale d'aménagement 2015)	29 577	29 577	80,00	23 662

Ajustements de subventions

Subventions initiales						Ajustements de subventions				
Délibération CP du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subvention- nable	Taux (%)	Subvention	Motifs	Coût du projet	Montant subvention- nable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : Commune d'Isola										
10/02/2017	restructuration et extension des aires de loisirs d'Isola 2000	186 561	74 625	45,00	33 581	modification du programme de travaux (réalisation d'un mini-golf et d'une signalétique directionnelle à Isola 2000)	57 089	22 835	45,00	10 276
Demandeur : CCAS de Villeneuve Loubet										
21/10/2016	travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au bâtiment du CCAS	19 134	13 394	15,00	2 009	co financement non prévu initialement	19 134	4 134	7,42	307

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Antibes-3	commune de Biot	sécurité de la fête Souffleurs d'avenir du 19 au 21 mai 2017	3230	3230	70	2 261	2017-9842
Grasse-1	commune du Tignet	sécurité de la fête patronale de la Saint-Hilaire du 30 juin au 2 juillet 2017	369	369	70	258	2017-9689
Valbonne	commune de Tourrettes-sur- Loup	sécurité de la fête des Violettes du 25 février au 04 mars 2017	3 211	3 211	70	2 248	2017-8947
Valbonne	commune de Tourrettes-sur- Loup	sécurité de la fête patronale de la Sainte Marie-Madeleine du 22 au 24 juillet 2017	3 129	3 129	70	2 190	2017-8954
TOTAL						6 957	

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Grasse 1	COMMUNE D AMIRAT	COMMUNE D AMIRAT	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE BRIANCONNET	COMMUNE DE BRIANCONNET	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE CABRIS	COMMUNE DE CABRIS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE CAILLE	COMMUNE DE CAILLE	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE COLLONGUES	COMMUNE DE COLLONGUES	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE GARS	COMMUNE DE GARS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DU MAS	COMMUNE DU MAS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DES MUJOULS	COMMUNE DES MUJOULS	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SAINT AUBAN	COMMUNE DE SAINT AUBAN	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SERANON	COMMUNE DE SERANON	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE SPERACEDES	COMMUNE DE SPERACEDES	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	46 458 €
Grasse 1	COMMUNE DE VALDEROURE	COMMUNE DE VALDEROURE	46 458 €
Grasse-2	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	46 458 €
Menton	COMMUNE DE CASTELLAR	COMMUNE DE CASTELLAR	46 458 €
Menton	COMMUNE DE CASTILLON	COMMUNE DE CASTILLON	46 458 €
Menton	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	46 458 €
Menton	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	46 458 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CARROS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 483 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DU BROC	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	32 892 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE GATTIERES	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	46 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D ASPREMONT	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE BELVEDERE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CASTAGNIERS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	75 000 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CLANS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE COLOMARS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	65 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE DURANUS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE FALICON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D'ILONSE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D'ISOLA	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	54 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LANTOSQUE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	55 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LEVENS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	75 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE MARIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	21 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE RIMPLAS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	17 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROUBION	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	45 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROURE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	19 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT BLAISE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	32 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	22 833 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	85 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	150 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D UTELLE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE VALDEBLORE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE VENANSON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	5 000 €
Valbonne	COMMUNE DU BAR SUR LOUP	COMMUNE DU BAR SUR LOUP	47 500 €
Valbonne	COMMUNE DE CAUSSOLS	COMMUNE DE CAUSSOLS	43 000 €
Valbonne	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	47 500 €
Valbonne	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	43 000 €
Valbonne	COMMUNE DE COURMES	COMMUNE DE COURMES	31 542 €
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE GOURDON	33 000 €
Valbonne	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	43 000 €
Valbonne	COMMUNE D OPIO	COMMUNE D OPIO	47 500 €
Valbonne	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	60 000 €
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	70 000 €
Valbonne	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	45 000 €
Vence	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNE D AIGLUN	26 285 €
Vence	COMMUNE D ASCROS	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	60 000 €
Vence	COMMUNE DE BAIROLS	COMMUNE DE BAIROLS	81 275 €
Vence	COMMUNE DE BEUIL	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	55 257 €
Vence	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	16 000 €
Vence	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE BONSON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	39 000 €
Vence	COMMUNE DE BOUYON	COMMUNE DE BOUYON	50 125 €
Vence	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	3 500 €
Vence	COMMUNE DE CONSEGUDES	COMMUNE DE CONSEGUDES	30 000 €
Vence	COMMUNE DE COURSEGOULES	COMMUNE DE COURSEGOULES	66 843 €
Vence	COMMUNE DE LA CROIX SUR ROUDOULE	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	60 000 €
Vence	COMMUNE DE CUEBRIS	COMMUNE DE CUEBRIS	40 000 €

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2017

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Vence	COMMUNE DE DALUIS	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	22 883 €
Vence	COMMUNE D ENTRAUNES	COMMUNE D ENTRAUNES	20 270 €
Vence	COMMUNE DES FERRES	COMMUNE DES FERRES	23 000 €
Vence	COMMUNE DE GILETTE	COMMUNE DE GILETTE	75 248 €
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	40 254 €
Vence	COMMUNE DE LIEUCHE	COMMUNE DE LIEUCHE	29 840 €
Vence	COMMUNE DE LA PENNE	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	35 473 €
Vence	COMMUNE DE PEONE	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	70 747 €
Vence	COMMUNE DE PIERREFEU	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	22 000 €
Vence	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	40 000 €
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	78 000 €
Vence	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	46 900 €
Vence	COMMUNE DE RIGAUD	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	60 000 €
Vence	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	32 636 €
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	33 160 €
Vence	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	24 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	COMMUNE DE SAINT JEANNET	65 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT LEGER	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	26 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	35 801 €
Vence	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	32 437 €
Vence	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	10 630 €
Vence	COMMUNE DE SIGALE	COMMUNE DE SIGALE	30 000 €
Vence	COMMUNE DE THIERY	COMMUNE DE THIERY	81 275 €
Vence	COMMUNE DE TOUDON	COMMUNE DE TOUDON	33 000 €
Vence	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	86 275 €
Vence	COMMUNE DE TOURETTE DU CHÂTEAU	COMMUNE DE TOURETTE DU CHÂTEAU	25 000 €
Vence	COMMUNE DE TOURNEFORT	COMMUNE DE TOURNEFORT	81 275 €
Vence	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	81 275 €
Vence	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNE DES ALPES D'AZUR	27 230 €
Vence	SI DE VALBERG	SI DE VALBERG	139 189 €

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU DEPARTEMENT 2017A - ASSAINISSEMENT -

N° dossier		Maître d'ouvrage	libellé des opérations	Agence de l'eau			Département						
Départ.	Agence de l'eau			Coût des travaux	Dépense subventionnable	Subvention Agence	Coût des travaux HT	Aides externes	Inéligibles	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention	
2017_05282	2017_09446	METROPOLE NICE COTE D AZUR	élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales des communes de Roquebillière, Belvédère, La Bollène-Vésubie et Saint-Martin-Vésubie	300 000 €	300 000 €	150 000 €	300 000 €	150 000 €			300 000 €	10,00	30 000 €
	2017_09448	METROPOLE NICE COTE D AZUR	étude du système d'assainissement de Cagnes-sur-Mer pour la réduction des eaux claires parasites et pollutions par temps de pluie	150 000 €	121 000 €	60 500 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
2016_13025	2017_09478	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	mise en place de l'assainissement collectif et construction d'une station d'épuration au lieu-dit l'Audibergue sur la commune d'Andon (partie STEP) - A.E	148 305 €	148 305 €	44 191 €	238 674 €	90 387 €	0 €	148 287 €	70,00	103 801 €	
	2017_09457	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	mise en place de l'assainissement collectif et construction d'une station d'épuration au lieu-dit l'Audibergue sur la commune d'Andon (partie canalisation) - A.E	83 869 €	70 015 €	21 004 €							
Total				682 174 €	639 320 €	275 695 €	538 674 €	240 387 €	0 €	448 287 €		133 801 €	

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2017A - ASSAINISSEMENT -

N° dossier		Maître d'ouvrage	libellé des opérations	Agence de l'eau			Département					
Départ.	Agence de l'eau			Coût des travaux HT	Dépense subventionnable	Subvention Agence	Coût des travaux HT	Aides externes	Inéligibles	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2017_02243	2017_09425	COMMUNE DE FONTAN	mise en place d'un dégrilleur à la station d'épuration	32 865 €	32 865 €	9 859 €	32 865 €	9 859 €	0 €	23 006 €	40,00	9 202 €
2016_13481	2017_09442	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement de la rue du Rousoir sur la commune de Marie	38 000 €	38 000 €	11 400 €	38 000 €	11 400 €	0 €	38 000 €	10,00	3 800 €
2016_14324	2017_09444	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement de la place de la République sur la commune d'Utelle	106 500 €	106 500 €	31 950 €	106 500 €	31 950 €	0 €	106 500 €	10,00	10 650 €
2016_14729	2017_09447	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement de la place du Général de Gaulle sur la commune de Saint-Martin-Vésubie	94 000 €	94 000 €	28 200 €	94 000 €	28 200 €	0 €	94 000 €	10,00	9 400 €
	2017_09469	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	mise en place de l'assainissement collectif et construction d'une station d'épuration au lieu-dit l'Audibergue sur la commune d'Andon (partie canalisation) - Bonification SUR - A.E	83 869 €	70 015 €	14 003 €	96 059 €	0 €	0 €	0 €	0,00	0 €
	2017_09473	COMMUNAUTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	mise en place de l'assainissement collectif et construction d'une station d'épuration au lieu-dit l'Audibergue sur la commune d'Andon (partie STEP) - Bonification SUR - A.E	148 305 €	148 305 €	29 661 €	142 615 €	0 €	0 €	0 €	0,00	0 €
2016_11991	2017_09483	METROPOLE NICE COTE D AZUR	mise en sécurité des ouvrages d'assainissement des vallées de la Tinée et de la Vésubie (communes:Isola,Ilonse, Saint-Dalmas le Selvage, Roubion, Bonson,Utelle, Lantosque et La Bollène-Vésubie)	175 414 €	175 414 €	52 624 €	175 414 €	52 624 €	0 €	175 414 €	10,00	17 541 €
			Total	678 953 €	665 099 €	177 697 €	685 453 €	134 033 €	0 €	436 920 €		50 593 €

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2017A - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° dossier		Maître d'ouvrage	libellé des opérations	Agence de l'eau			Département					
Départ.	Agence de l'eau			Coût des travaux	Dépense subventionnable	Subvention Agence	Coût des travaux HT	Aides externes	Inéligibles	Dépense subventionnable	Taux mini	Montant subvention
2016_14395	2017_09491	REGIE EAU D AZUR	renouvellement d'une canalisation d'eau potable, boulevard d'Auron à Saint-Etienne de Tinée	157 178 €	157 178 €	47 153 €	157 178 €	47 153 €	23 028 €	134 150 €	10,00	13 415 €
2016_14221	2017_09487	REGIE EAU D AZUR	réhabilitation de canalisations d'eau potable, rue de Praoul et rue Supérieure à Roquebillière	80 433 €	74 333 €	37 166 €	80 433 €	37 166 €	22 000 €	58 433 €	10,00	5 843 €
2017_02004	2017_09489	COMMUNE DE ROQUESTERON	captage de la source du Cianet alimentant en eau potable le village	20 596 €	20 596 €	10 298 €	20 596 €	10 298 €	0 €	10 298 €	40,00	4 119 €
			Total	258 207 €	252 107 €	94 617 €	258 207 €	94 617 €	45 028 €	202 881 €		23 377 €

TOTAL PROGRAMME SUR EAU + ASSAINISSEMENT	937 160 €	917 206 €	272 314 €	943 660 €	228 650 €	45 028 €	639 801 €		73 970 €
--	-----------	-----------	------------------	-----------	-----------	----------	-----------	--	-----------------



**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES ET L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE
JUSTICE DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
POUR LE DEPLOIEMENT D'UN SERVICE DE CONCILIATION AU SEIN
DES MAISONS DU DEPARTEMENT**

ENTRE :

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par le président du conseil départemental, Monsieur Eric CIOTTI, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice cedex 3, et agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du ci-après désigné « le Département »,

d'une part

ET

L'Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, représentée par la présidente, Madame Maryse PONS, domiciliée en cette qualité au 44 Avenue Paul Cézanne, résidence « Le Calendal » bâtiment D, 13090 Aix-en-Provence, ci-après désignée « le partenaire »

d'autre part.

ARTICLE 1 - Objet de la convention :

Dans le cadre de sa politique de proximité, le Département des Alpes-Maritimes développe un réseau de «Maisons du Département» sur l'ensemble de son territoire.

En favorisant la mutualisation de différents services publics, au public, et d'intérêt collectif, il concourt à l'accessibilité et à la lisibilité de l'action publique dans un lieu de proximité.

La présente convention permet d'offrir au sein des Maisons du Département (MDD), un nouveau service au public, intervenant dans le domaine de la justice : à savoir la conciliation.

Assurée par un conciliateur de justice, la conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits, qui permet d'éviter des procédures judiciaires souvent longues et coûteuses, en recherchant avec l'aide du conciliateur de justice une issue amiable, rapide et sans frais à un différend civil entre deux personnes physiques ou morales.

Entrent dans le champ de la conciliation, les litiges d'ordre familial, locatifs, les litiges de voisinage, de copropriété, immobiliers, les servitudes ... entre personnes privées ou entre commerçants ou encore les litiges relevant de la consommation.

ARTICLE 2 : Organisation des services et désignation des locaux

Le Département met à disposition du partenaire un espace de travail banalisé au sein des Maisons du Département.

Les salles de réunion, espaces d'animation ou espaces mutualisés des Maisons du Département, pourront être utilisées par le partenaire dans le cadre de la présente Convention.

Les jours et horaires d'accueil des permanences seront établis en concertation entre les deux parties, conformément aux amplitudes horaires d'ouverture des Maisons du Département et en fonction des disponibilités des espaces précités.

ARTICLE 3 : Services rendus par le partenaire

Le partenaire apporte à titre gratuit aux citoyens :

- un mode de règlement de leurs litiges reposant sur leur accord réciproque,
- la sécurité judiciaire, grâce à l'homologation par le juge de l'accord établi par le conciliateur

Pour garantir la qualité de cette intervention le partenaire s'engage notamment à :

- fournir les supports d'information actualisés destinés au public (plaquettes, livret d'accueil,...).
- participer aux réunions organisées par le Département ainsi qu'aux manifestations et forums relatifs à son activité,
- exercer ses permanences sous sa seule et entière responsabilité,
- être en conformité avec les règles et obligations professionnelles de sa profession, notamment au regard des assurances,
- communiquer ses dates de permanences à l'avance sur une période prédéfinie
- informer systématiquement, et dans des délais raisonnables, les agents de la MDD de toute absence ou empêchement,
- se conformer aux règles générales régissant le fonctionnement et les objectifs de la MDD

ARTICLE 4 : Prestations assurées par le Département

Les Maisons du Département s'engagent à :

- assurer l'accueil et l'orientation des usagers, et à planifier les rendez-vous du partenaire en accord avec lui,
- mettre à disposition du partenaire un bureau comprenant un poste téléphonique et un ordinateur connecté à Internet,
- associer le nouveau partenaire au sein des groupes de suivi périodiques du réseau (évaluation des services, statistiques de fréquentation etc.),
- diffuser, par tout moyen adapté, l'information concernant le nouveau service offert à la population, en indiquant le nom du conciliateur, les jours et heures de sa permanence,
- informer dans des délais raisonnables, le partenaire et les justiciables ayant déjà pris rendez-vous, de toute fermeture de la MDD ou empêchement du service.

ARTICLE 5 : Visio-communication

Le dispositif de bornes de visio-communication des Maisons du Département pourra être mis à disposition du partenaire dans le cadre de ses activités, afin d'organiser des entretiens distants avec les usagers à partir des différentes Maisons du Département.

ARTICLE 6 : Bilan

Les modalités d'organisation de l'activité du partenaire, et notamment de ses permanences, feront l'objet d'un suivi régulier, en termes de fréquentation et de qualité de service rendu.

Un bilan annuel, élaboré par le partenaire, sera adressé au service des Maisons du Département.

En fonction des résultats, les modalités d'organisation des permanences pourront être modifiées, en accord avec les deux parties.

ARTICLE 7 : Loyer et charges

La permanence organisée au sein des Maisons du Département désignée par le partenaire ne donne lieu à aucun loyer ou redevance d'occupation à la charge du partenaire.

ARTICLE 8 : Assurance

Le partenaire est assuré par Conciliateurs de France, fédération des conciliateurs de justice à laquelle adhère l'Association des Conciliateurs de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE pour sa responsabilité civile, le vol, le recours des voisins et des tiers ainsi que les dommages causés au matériel, marchandises ou autres biens situés sur les lieux, par incendie, explosion, dégâts des eaux et risques naturels.

La Maison du Département et/ou le Département renoncent à tous recours envers le partenaire pour les activités exercées au sein de la Maison du Département

L'occupant devra déclarer immédiatement à la compagnie d'assurance et en informer en même temps le Département, tout sinistre ou dégradation se produisant dans l'immeuble mis à disposition sous peine d'être tenu personnellement responsable du défaut de déclaration en temps utile.

En cas de litige, c'est le Tribunal Administratif du lieu d'exercice du partenaire qui sera compétent.

ARTICLE 9 : Durée et modification du service

La présente convention est conclue pour une année à compter de sa signature par les parties et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de un an sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis de deux mois.

Toute évolution mineure dans l'organisation du service sera mise en œuvre par simple décision conjointe des deux parties. En revanche, tout changement qui viendrait à modifier les termes de la présente convention donnera lieu à la signature d'un avenant.

Fait à Nice, le

En deux exemplaires originaux

Le Président du
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

La Présidente de l'Association des
Conciliateurs de justice de la Cour
d'appel d'Aix-en-Provence

Eric CIOTTI

Maryse PONS